CORREZE

TULLE

DÉPARTEMENT

TULLE

CANTON

Secrétariat Général

KP/S COMMUNE

N° _____

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté · Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Madame Hélène DESCHAMPS, Quatrième Adjoint

Le Maire de la Commune de TULLE (Corrèze)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122.18,
- Vu la délibération n°1 du 27 mars 2026 créant huit postes de Maires-Adjoints,
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mars 2026,
- Vu la délibération n°2 du 27 mars 2026 portant délégation accordée au Maire et aux Adjoints conformément aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARRETE :

ARTICLE 1 : Une délégation permanente est accordée à Madame Hélène DESCHAMPS, Quatrième Adjoint, pour exercer sous la surveillance et la responsabilité du Maire, les fonctions relatives à la Culture et à l'Animation de la Ville.

ARTICLE 2 : Madame Hélène DESCHAMPS est autorisée, dans le cadre de sa délégation, à signer toutes les pièces comptables et administratives relatives :
- à la conception de la politique culturelle de la Ville
- à la promotion de la culture dans la commune
- à la relation avec les partenaires associatifs et institutionnels intervenant dans le domaine de la culture
- aux relations avec les villes jumelées
- à la définition de la politique d'animation de la Ville et des modalités de mise en œuvre des festivités et actions de convivialité
- à la gestion évènementielle

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène DESCHAMPS, la délégation dont elle bénéficie sera exercée, par ordre de priorité par les Adjoints suivants : Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT, Madame Sylvie DALESME, Monsieur Florent PLAS, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY et Monsieur Dorian LASCAUX,

ARTICLE 4 : Madame Hélène DESCHAMPS, les Adjoints suivants : Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT, Madame Sylvie DALESME, Monsieur Florent PLAS, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Dorian LASCAUX, et le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et publié sur le site de la Ville de Tulle.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Municipal.

TULLE, le 3 avril 2026

Le Maire,

MAIRIE DE TULLE Corrèze

Laurent MELIN

Transmis au contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : - 3 AVR. 2026

AP58_03042026

Laurent MELIN

Signature numérique de Laurent MELIN
Date : 2026.04.09 16:33:57 +02'00'

Réf. 01 52 - Berger-Levrault (1309)